



EDITO

NÉGOCIATION ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO)

MAUVAISE RÉCOLTE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Alors que la Tribune de l'assurance dans son numéro de juin 2019 titre « **Le bon cru des NAO** », nous nous interrogeons sur la différence de traitement dans ce domaine entre le monde de l'assurance et le nôtre !

En effet, à la Sécurité Sociale ce serait plutôt une mauvaise récolte !

Le programme de négociation de l'UCANSS prévoyait notamment pour 2019 :

- une négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires,
- une NAO relative à la classification des employés et cadres,
- une NAO relative à la classification des praticiens conseils,
- une NAO relative à la classification des agents de direction,

C'est donc sur la thématique salariale que l'on s'interroge fortement : alors que dans les entreprises d'assurance soumises aux NAO, le versement de la prime Macron, comme le relève la Tribune de l'assurance dans son article, « *a créé une dynamique positive ouvrant sur un budget global d'augmentation des rémunérations plus conséquent que celui des années précédentes* », force est de constater que rien ne s'est produit de tel à la Sécurité Sociale !

En effet, les taux d'évolution de la RMPP annoncés en mars 2019 (1,7 % en 2019, 1,8 % en 2020, 2021 et 2022, précision faite que sur ces 4 exercices, un total de 1,1 point de RMPP sera dégagé pour financer la classification) ont été une insulte pour le personnel qui paye toujours l'addition.

Au niveau des salaires, 2019 est une année blanche, pas de revalorisation ! Les salaires sont bloqués. Concernant la prime Macron en faveur du pouvoir d'achat, le personnel de la Sécu n'en a pas bénéficié. Si une

SOMMAIRE

Pages 1 à 2 :

Edito – NAO : Mauvaise récolte à la Sécurité sociale

Page 2 :

Classification – Un simulateur à votre disposition

Page 3 :

Focus dans les Régions – Classification – Témoignage des assistantes sociales et secrétaires du service social de Marseille

Page 4 :

Retraite progressive - Courrier du SNFOCOS à l'UCANSS pour demander l'ouverture d'une négociation

Page 5 :

Sécurité sociale – Commission des comptes de la Sécurité sociale – Déclaration FO du 11 juin 2019

Page 6 :

Communiqué de presse FO du 11 juin 2019 – La commission des comptes de la Sécurité sociale officialise la gestion erratique de l'Etat

Page 7 :

Réforme des retraites – Rassemblement le 21 septembre 2019

Page 8 :

Affiches et tracts
Agenda

prime exceptionnelle a été finalement décidée, elle n'a été versée qu'aux plus bas salaires soit à 34 000 salariés de l'institution et n'était que d'un montant brut de 257 euros . Comment parler de politique salariale ambitieuse ? C'est le mépris caractérisé...

Enfin la négociation sur la classification n'apporte pas de baume au cœur en matière salariale ... si un gain avait été espéré pour les salariés, c'est partie remise : disparition de l'ancienneté, individualisation des salaires, enveloppe budgétaire insuffisante ...

Le SNFOCOS a mis en place un simulateur (voir article ci-dessous), pour que vous puissiez calculer les conséquences financières du projet de classification actuel (pour emplois repérés et emplois non repérés) que vous trouverez en ligne sur [notre site internet \(menu réservé aux adhérents\)](#).

On est bien loin des augmentations de salaires dans le domaine des assurances, qu'elles soient générales (de 0,8 % à 2,3 % selon les entreprises citées et le montant des salaires) ou individuelles (de 0,5% à 2 %) !

Le SNFOCOS rejette le projet de classification de l'UCANSS et en demande l'abandon.

Mobilisation générale mardi 25 juin prochain !

Pour une politique salariale ambitieuse, pour l'augmentation salariale par la valeur du point, rejoignez le combat du SNFOCOS !

Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

CLASSIFICATION

UN SIMULATEUR À VOTRE DISPOSITION

Le SNFOCOS met à la disposition de ses adhérents [un simulateur](#) (un pour les emplois non repérés et un pour les emplois repérés) conçu par nos soins pour que vous puissiez visualiser les conséquences du repositionnement envisagé par l'UCANSS et les caisses nationales sur votre salaire avec la mise en place de ce projet de classification que nous combattons et dont nous demandons l'abandon.

Simulateur de transposition vers la nouvelle classification

Entrer votre coefficient développé	<input type="text"/>	valeur du point	7,24342 €	Salaire mensuel brut	0 €
Selectionner votre emploi repère	<input type="text"/>				
STATUT ACTUEL	Employé repère				
Niveau de repositionnement	Selectionner un statut dans la liste				
Plafond ancienneté atteint	<input type="text" value="non"/>				



Rejoignez nous!

Les données chiffrées n'ont qu'une valeur indicative. Les sommes peuvent varier en fonction du repositionnement qui serait opéré. En effet, par souci pédagogique, nous appliquons un repositionnement automatique par tranche de niveau. S'agissant des points de compétence, cela revient aux situations suivantes :

	Actuelle	Nouvelle	
Employé	7		
Cadre 5	12	12	Employé
Cadre 6 + 7	12	15	
Cadre 8 et +	15	18	Cadre

Scénario particulier de celui qui n'obtient rien pendant une période de 4 ans

Si vous êtes adhérent, cliquez sur l'image pour accéder à la [page dédiée](#) sur notre site internet



FOCUS DANS LES RÉGIONS

CLASSIFICATION – TÉMOIGNAGE DES ASSISTANTES SOCIALES ET SECRÉTAIRES DU SERVICE SOCIAL DE MARSEILLE

Nous, Assistantes Sociales et Secrétaires du service social de Marseille soutenues par le Syndicat Force Ouvrière, considérons que depuis des années nos métiers se sont modifiés, nos missions n'ont eu de cesse d'être de plus en plus difficiles au regard des situations de précarité développées et auxquelles nous devons faire face quotidiennement.

Depuis des années nous nous sommes adaptées à l'ensemble des contraintes qui nous ont été imposées et chacun est à même de mesurer que nous avons fait preuve d'une conscience professionnelle exemplaire.

Aujourd'hui nous prenons connaissance du projet de classification et nous considérons qu'il ne répond en RIEN à nos légitimes revendications de reconnaissance de nos qualifications.

Concernant les Assistantes Sociales, nous sommes embauchées au niveau 5B coefficient 285 et poursuivons notre carrière à ce niveau sans **aucune perspective d'évolution**.

Comment comprendre une telle situation alors que chacun sait que la pratique d'un métier, l'expérience accumulée, les formations continues, l'investissement régulier sont autant d'éléments qui permettent d'augmenter le degré de qualification ouvrant le droit à un déroulement de carrière.

Aujourd'hui les pouvoirs publics, à travers la reconnaissance des Assistantes Sociales des collectivités locales au niveau A, avalisent la revalorisation de notre diplôme d'Etat à Bac +3. Pas la CARSAT !!

Au niveau de l'UCANSS, c'est bien l'article 23 qui reconnaît la pénibilité de l'accueil physique, de l'accueil téléphonique et du travail en itinérance à travers l'attribution de primes qui nous permet de dire que les Assistantes Sociales **ne sont pas reconnues** pour le travail qu'elles effectuent au quotidien et les contraintes qui y sont afférentes.

Concernant les Secrétaires du service social leurs missions en termes d'accueil physique, téléphonique, organisation et participation aux actions collectives font qu'aujourd'hui, leur référentiel emploi s'est transformé « en conseiller service de l'assurance maladie ». Pour autant, aucune valorisation du poste ni aucun déroulement de carrière n'ont été envisagés.

Une fois encore on demande au personnel de s'adapter sans aucune reconnaissance pour leur investissement.

Les Assistantes Sociales et les Secrétaires réunies exigent :

- Le retrait pur et simple du projet de classification proposé par l'UCANSS,
- L'ouverture immédiate de négociations pour la reconnaissance et la revalorisation des métiers d'Assistance Sociale et de Secrétaire du service social à travers des déroulements de carrière reconnus dans la classification.

Les personnels réunis, soutenus par l'organisation Force Ouvrière, décident de s'adresser à l'ensemble des Assistantes Sociales et des Secrétaires du Service Social pour qu'elles fassent leurs ces revendications et pour qu'ensemble nous nous adressions à notre employeur.



RETRAITE PROGRESSIVE

COURRIER DU SNFOCOS À L'UCANSS POUR DEMANDER L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

UCANSS
A l'attention de M. LE MAY, Directeur
18 Avenue Léon GAUMONT
75980 PARIS CEDEX 20

Paris, le 13 juin 2019

Ref : AG / CEA – 601-2019

Objet : Retraite progressive - Demande d'ouverture d'une négociation
Copie à la Fédération des Employés et Cadres FO

Monsieur le Directeur,

L'accord de branche du 28 juin 2016 relatif au contrat de génération expirera au 31 août 2019. Ledit accord prévoit notamment un dispositif de retraite progressive, soit la prise en charge par l'employeur des cotisations patronales, ainsi que la part de cotisations salariales correspondant au différentiel entre le montant des cotisations calculées sur la base d'un travail à temps plein, et celles calculées sur la base du travail à temps partiel (*dès lors que la personne remplit toutes les conditions*).

Compte tenu de l'importance de cet avantage, importance démontrée lors des négociations relatives au transfert du personnel du RSI, le SNFOCOS sollicite l'ouverture au plus vite d'une négociation portant *a minima* sur la prorogation de l'accord dans un premier temps, puis son évolution le cas échéant dans un second temps.

Notre revendication s'appuie sur les remontées issues de nos représentants au niveau local. En effet, les salariés s'inquiètent de la disparition de cet avantage et du refus des organismes de négocier un accord local.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général

Alain GAUTRON



SÉCURITÉ SOCIALE

COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE DU 11 JUIN 2019

Madame, Monsieur les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Madame, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Cette réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale s'inscrit dans une période particulière de l'histoire de la Sécurité sociale : son étatisation par les lois de financement de la Sécurité sociale.

C'est une transformation lente et progressive, à l'oeuvre depuis plus de vingt ans, et qui s'accélère en cette année 2019.

Force Ouvrière dénonçait ces dernières années le risque politique qui pesait sur la Sécurité sociale alors que tous s'inquiétaient d'un risque financier pourtant factice. Aujourd'hui, nous dénonçons le risque financier de l'étatisation.

Déjà ce gouvernement aura réussi l'exploit de transformer les excédents de la Sécurité sociale, acquis sur le dos des travailleurs, des assurés et des allocataires par une politique d'austérité permanente, en un déficit.

En effet, à cette politique mortifère il a ajouté celle de la nouvelle « solidarité entre l'État et la Sécurité sociale ». Pour Force Ouvrière, c'est bien cette politique qui est responsable de la dégradation des comptes sociaux, non pas les Mesures d'urgences économiques et sociales ou la dégradation de l'environnement économique. D'ailleurs, le rôle de la Sécurité sociale d'amortisseur de crises et sa résilience aux chocs économiques viennent d'être grandement réduits, alors que le risque d'une nouvelle crise financière de grande envergure se fait jour.

Pour Force Ouvrière, le principe d'universalité risque de substituer aux droits sociaux fondamentaux, auxquels la solidarité oblige, des droits d'assistance *a minima*, auxquels l'État oblige : un comportement spécifique, avec un contrôle de conformité. Un modèle déshumanisé : plus restrictif, plus autoritaire, moins solidaire. C'est déjà le cas aujourd'hui : l'étatisation de la Sécurité sociale va de pair avec l'injustice sociale et fiscale.

Injustice sociale car par le biais des exonérations de cotisations employeurs, le financement du système leur a substitué les contributions des personnes protégées. Injustice fiscale car désormais l'État substitue aux cotisations salariales la TVA, impôt le plus injuste par nature ! Ainsi est-elle devenue la 3^e source de financement du système, derrière la CSG et les cotisations patronales.

Les travailleurs sont désormais dépossédés de leur système de secours mutuel : le financement repose désormais en premier lieu sur les recettes fiscales pour plus de 45%, talonnées par les cotisations patronales à 40%, reléguant loin derrière les cotisations salariales, à moins de 10%. L'État récupère par ce biais une partie du monopole de la négociation salariale par sa composante indirecte, le salaire différé, désormais détourné.

Le gouvernement doit clairement exprimer ses intentions quant au devenir de la Sécurité sociale et de sa gestion. Les organisations syndicales, tant de salariés que d'employeurs, n'ont pas leur mot à dire dans les instances historiques. Faut-il rappeler cette première : un projet de loi sur la Santé n'aura même pas été présenté à la CNAM par le représentant de l'État qui le porte ?

Force Ouvrière s'interroge donc sur ce que sera le prochain projet de loi de finances.

Conserverons-nous un PLFSS ? Ou concernera-t-il l'ensemble de la Protection Sociale ?
Quel avenir pour la branche ATMP, exemplaire en termes de gestion paritaire ?

Comptez-vous poursuivre la non compensation intégrale des exonérations ? Qu'en est-il des intentions du Gouvernement concernant les autres régimes obligatoires et son projet de réforme constitutionnelle ?

Enfin, Force Ouvrière est effarée de constater la poursuite effrénée de l'austérité dans le système de santé et craint particulièrement les évolutions à venir compte tenu du projet de loi Santé et la transformation du financement.

Elle soutient sa fédération en grève et tous les travailleurs désireux d'améliorer leurs conditions matérielles et morales, au bénéfice des patients, à l'occasion des grèves qui se déroulent actuellement. Les recrutements et les augmentations salariales sont des impératifs, tant pour les personnels que pour les malades.

Je vous remercie pour votre écoute.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FORCE OUVRIÈRE DU 11 JUIN 2019

LA COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE OFFICIAISE LA GESTION ERRATIQUE DE L'ÉTAT



Communiqué de presse

La Commission des comptes de la Sécurité sociale officialise la gestion erratique de l'État

La première réunion de la CCSS vient de se tenir ce jour.

FO ne souscrit pas du tout à la présentation faite par le gouvernement. En effet, en deux lois de financement de la Sécurité sociale, il aura transformé une perspective d'excédents croissants et durables en déficits, dès cette année, également croissants et durables à ce jour...

Mais surtout, il poursuit la voie de l'étatisation financière de la Sécurité sociale.

Désormais, les recettes fiscales comptent pour plus de 45%, les cotisations patronales, qui demeurent une part de salaire différé, pour 40% et les cotisations salariales pour 10%.

Pour FO, ce mouvement, qui plus est assis sur des politiques d'exonérations notamment non-compensées et sur la fiscalisation des cotisations, ne favorise en rien la justice sociale et fiscale. La TVA, impôt le plus injuste par nature, devient la 3e source du financement du système! Le financement de la Sécurité sociale est de plus en plus incertain et illisible.

Enfin, pour FO, le gouvernement transforme un système garant des droits sociaux fondamentaux et solidaire en un système d'assistance dont le risque est qu'il devienne a minima.

FO revendique le maintien d'une loi de financement de la Sécurité sociale de nature à préserver une Sécurité sociale solidaire au travers d'un financement certain et lisible.

Dans ce cadre, FO exige le retour des compensations intégrales des exonérations décidées par l'État et le maintien de l'autonomie de la branche ATMP, à la gestion paritaire exemplaire.

Paris, le 11 juin 2019

Contact :

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ slegagnoa@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.83.94

RÉFORME DES RETRAITES

RASSEMBLEMENT LE 21 SEPTEMBRE 2019

Force Ouvrière dans sa circulaire du 4 juin dernier, annonçait un rassemblement le 21 septembre prochain ainsi que l'organisation d'une campagne d'information durant la semaine du 9 au 13 septembre 2019.

En attendant cette date, vous trouverez ci-dessous un tract, que vous pouvez [télécharger sur notre site internet](#) (menu adhérents) afin de le diffuser dans vos organismes.

Retraites

FO



RÉFORME DES RETRAITES : STOP !

FO réaffirme son opposition à toute réforme des retraites conduisant à réduire les droits des salariés, le niveau des pensions et à reculer encore l'âge de départ en retraite.

- **Pour le maintien de tous les régimes !**
Une exigence : le maintien des régimes existants, des droits et dispositifs associés. FO refuse la création d'un régime unique par points, synonyme a minima d'individualisation et d'incertitude permanente.
- **Pour un système par répartition et une solidarité intergénérationnelle !**
Une évidence : la cotisation fonde le système par répartition de solidarité entre les actifs et les retraités.
- **Pour le maintien des droits !**
Une nécessité : aucune remise en question des pensions de réversion ou d'orphelin.
- **Pour une revalorisation des retraites !**
Une urgence : garantir et revaloriser le pouvoir d'achat des retraités et des pensions par l'indexation des pensions sur les salaires et l'annulation de la hausse de la CSG pour tous.

**RASSEMBLEMENT À PARIS
LE 21 SEPTEMBRE**

Plus FO rts ensemble !

www.force-ouvriere.fr  

Projet de classification

Nuira gravement à la santé financière du personnel, et notamment des cadres !

Exemples sur 4 ans :

- Employés : jusqu'à 1800[€] de perte
- Cadres 5 : jusqu'à 2300[€] de perte
- Cadres 6 et 7 : jusqu'à 2300[€] de perte
- Cadres 8+ : jusqu'à 2600[€] de perte

Exemples sur 12 ans :

- Employés : jusqu'à 13000[€] de perte
- Cadres 5 : jusqu'à 20000[€] de perte
- Cadres 6 et 7 : jusqu'à 20000[€] de perte
- Cadres 8+ : jusqu'à 25000[€] de perte

Tous ensemble

En grève le 25 juin 2019 pour dire NON !

Paris, le 13 juin 2019

Retrouvez [nos affiches et nos tracts sur le site internet du SNFOCOS](http://www.snfocos.org) www.snfocos.org (menu réservé à nos adhérents).

AGENDA

25 juin 2019 :

Grève nationale à la Sécu

CPP Retraités

RPN Classification des Employés et Cadres

26 juin 2019 :

CPP ACERC

INC Maladie

2 juillet 2019 :

RPN Mesures de fin de carrière et formation Professionnelle

4 juillet 2019 :

CPP Encadrement

NOS PARTENAIRES

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

 malakoff médéric
humanis

 **AG2R LA MONDIALE**

OCIRP
protéger. agir. soutenir

 GROUPE
AESIO

SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX

